

Wiltz, le 4 mars 2024

AVIS

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la demande suivante a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (Administration de l'Environnement) en date du 29 mars 2024 en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant : Le Fonds du Logement

Objet : Procédé de travail pouvant occasionner des inconvénients, installation de concassage, stockage temporaire de déchets non dangereux

Emplacement : Section WB de Niederwiltz

La Bourgmestre,



La Secrétaire,

